

La formation de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 h	Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles. - Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). - Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. - Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4*	4 h	Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Utilité et respect de la règle. - Prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers. - Facteurs et prise de conscience des risques.
Séquence 3	1 h	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules. - Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). - Échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. - Échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation. <p>* Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.</p>

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation. Lors de la formation «option quadricycle léger», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur notre site : www.auto-ecole-st-cyr-fondettes.com

38, rue Eugène Gouin
37230 FONDETTES

Tél : 02 47 42 14 61
Agrément n° E 08 037 31 650
Siret 502 403 587 00012
www.auto-ecole-st-cyr-fondettes.com

103, avenue de la République
37540 SAINT CYR SUR LOIRE

Tél : 02 47 54 01 69
Agrément n° E 08 037 31 660
Siret 502 403 587 00020
auto.ecole.saint.cyr@gmail.com



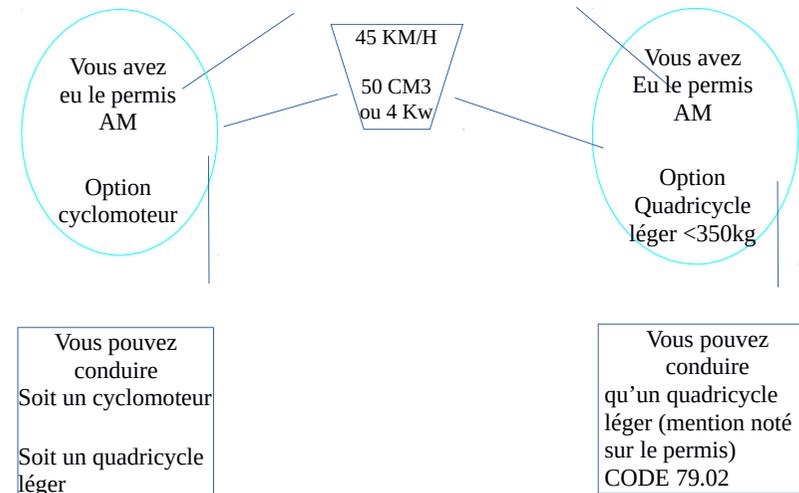
PERMIS AM mode d'emploi

Avoir minimum 14 ans.

Formation de 7 heures

Les options du permis AM

FORMATION AM (2 possibilités)



Tarif de la formation AM
195 € TTC

L'élève :

- Avoir minimum 14 ans.
- Vous êtes nés après 1988 (R.211-1).
- Les personnes nées avant 1980 sont exemptées de faire la formation. Et les personnes titulaires du permis de conduire de la catégorie B ou A.

Les textes réglementaires :

Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

La formation de la catégorie AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L.213-2 et R 213-3 du code de la route.

L'arrêté du 22 décembre 2009. Ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

L'auto-école :

La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.

Le véhicule :

Le véhicule doit être inférieur à 50cm³ ou 4kW.

- Pour l'option (cyclomoteur) : Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.
- Pour l'option (Quadricycle léger) : Le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

Les équipements :

Obligatoires :

- Casque à la taille (norme CE avant bande réfléchissante).
- Gants à la taille (norme CE).

Facultatif (mais recommandé par l'auto-école pour réaliser la formation) :

- Blouson ou veste à manche longue résistant au choc et aux abrasions.
- Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté).
- Chaussure montante.

Pièces à fournir :

- 1 photos d'identité si possible faire les photos dans un photomaton **conventionné ANTS.gouv**, et de format 4,5 X 4cm
- 1 adresse mail valide
- 4 timbres-poste à 0,80 Euros
- Photocopie recto- verso de la carte d'identité ou du passeport
- Photocopie de l'ASSR2
- Photocopie d'une facture (eau, tel, Edf, gaz.).
- Photocopie recto- verso de la carte d'identité

(Pour les mineurs ou les personnes non titulaire de la facture)

- Attestation de résident (lettre manuscrite sur papier libre pour les personnes non titulaire **de la facture**)



BULLETIN D'INSCRIPTION

autorisation pour les mineurs

A Remplir pour l'inscription

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TEL :

Mail :

SIGNATURE D'UN DES PARENTS :